مركز المرأة العربية للتدريب والبحوث	الموضوع: Violence conjugale	ا لرقم
المصدر Le Renouveau:	موقع الواب	البلد: Tunisie
	التاريخ07-01-2010	العدد و [ص]:

Violence conjugale Rompre le mur du silence

La violence conjugale est l'une des réalités tragiques qui menacent de plus en plus l'équilibre de la cellule familiale. Considérée, désormais, comme un phénomène universel qui, à l'image de la globalisation, n'épargne aucune couche sociale, la violence conjugale sévit d'une manière silencieuse, et parfois même sournoise. Touchant à tous les groupes ethniques et culturels sans discrimination, la Tunisie en la matière ne fait pas l'exception. Les répercussions de ce fléau pathologique sont nombreuses, tels notamment l'effondrement du tissu social, le divorce, les troubles psychiques, les problèmes d'insertion sociale, la dépression, la délinquance…
Les deux sexes affrontent au moins l'un des multiples visages de cette violence. En effet, même si les femmes sont essentiellement les victimes de la violence conjugale, certains hommes sont agressés par leurs épouses. Mais quelles sont les causes de cette violence conjugale? Est-elle engendrée par une dépendance économique qui accule le partenaire à subir la violence? Ou plutôt est-ce l'influence de la société patriarcale fidèle à ses normes définissant les tâches des deux sexes? La personnalité du (de la) conjoint(e) joue-t-elle un rôle crucial dans ce genre de conflit où les enfants sont les principales victimes ? Enquête…
La violence masculine exercée par l'époux est celle la plus répandue.
Faouzia, âgée de 29 ans, essaie de dissimuler sous un look agréable, son regard triste. Elle trouve des difficultés à raconter son histoire. Outre ses deux enfants, elle ne garde de ses 4 ans de mariage que des blessures qui refusent encore de se cicatriser. En réalité, elle a déjà vécu dans cette atmosphère traumatisante depuis son enfance. Inconsciemment, la jeune maman était en train de renouer avec le mode de vie de sa mère. Optimiste, Faouzia a réussi, après de multiples tentatives, à transgresser le mur du silence. La violence conjugale a maintes facettes. Celle physique est la plus facile à dépister. Si certaines femmes osent briser les entraves pour aller de l'avant dans leur vie, d'autres demeurent emprisonnées, étouffées par «la raison du plus fort». C'est le cas de Arbia qui n'a pu se libérer du carcan de son mari. Sexagénaire, elle a passé la moitié de sa vie à supporter toutes les formes d'humiliation et d'oppression de sa part. Après plus de 30 ans de patience, elle a fini par demander de l'aide à l'un des centres d'accueil de la femme, relevant de l'Union nationale de la femme de Tunisie (UNFT). Le centre «13 août», qui se veut un mécanisme de soulagement des femmes battues. Créé en août 2009, il se compose de bureaux d'orientation sociale, de consultation juridique, de protection de la santé (physique et psychique) ainsi que d'un espace d'accueil. «Nous essayons de tendre la perche à des femmes en quête d'un soulagement psychique. Parfois, les femmes ont besoin d'une simple écoute qui leur prouve que nous partageons leurs peines », explique Mme Kaouther Hadded, assistante sociale. Un avis appuyé par Mme Habiba Selim, directrice du centre, qui pense que la prise en charge psychique des femmes victimes de violence est très appréciée par ces dernieres qui risquent de perdre confiance en toute personne de leur entourage.
Sonia, mère de deux enfants, est infirmière. Elle est fière d'annoncer qu'elle a divorcé depuis 5 ans. «Je suis plus belle que mon ex-mari. Sa jalousie effrénée le menait à me frapper constamment. J'ai eu finalement le courage de demander le divorce après 8 ans de mariage. Je n'existerais plus depuis longtemps si j'étais restée avec lui !», souligne-t-elle.

Un tabou social

Olfa Moussa est psychologue clinicienne experte en SSR (service de la santé de la reproduction) et en matière de violence à l'égard des femmes. «D'habitude, les femmes qui viennent partager leurs expériences sont fragiles, se sentent dépendantes, anxieuses, ont le cafard et souffrent d'une très faible estime d'elles-mêmes», explique la jeune psychologue. Le plus important pour elle est de mettre les femmes à l'aise, les écouter sans les juger, sans les culpabiliser ou leur faire le moindre reproche. Dr Samira Karboul est médecin de santé publique, qui exerce depuis 1998 à l'une des délégations de l'office national de la famille et de la population (ONFP). C'est au fil des ans qu'elle a acquis de l'expérience à dépister les cas de violence. Elle ne peut pas vraiment dresser le profil de ses patientes: «Elles viennent de toutes les couches sociales. Les femmes violentées, c'est de la paysanne à l'avocate», explique-t-elle. Des indicateurs aident le médecin à déceler les traces de violence puisqu'il est difficile de tirer des informations des patientes: une femme qui porte des lunettes pour cacher un œil «au beurre noir» (bleu) ou veut interrompre une grossesse même si elle en est à sa première. «Dans le cas de violence physique j'oriente la victime vers le psychologue. Vous savez, rien que le fait de se déboutonner sans honte est important pour ces femmes», précise Mme Karboul.
L'acte même de la violence est fortement réprouvé par les différentes instances internationales, avec, à leur tête, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Cette dernière définit la violence en ces termes : « L'usage délibéré ou la menace d'usage délibéré de la force physique ou de la puissance contre soi-même, contre une autre personne ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne

ou risque fort d'entraîner un traumatisme, un dommage moral, un mauvais développement ou une carence». La violence conjugale est encore plus périlleuse. L'OMS la résume ainsi: «La violence au sein du couple est un processus évolutif au cours duquel un partenaire exerce, dans le cadre d'une relation privilégiée, une domination qui s'exprime par des agressions physiques, psychologiques, sexuelles, économiques ou spirituelles».
Dans une étude publiée par l'ONFP, la sociologue Dorra Mahfoudh présente, entre autres, l'approche psycho-médicale qui explique les causes de la violence conjugale par «le comportement individuel agressif de l'homme, par des facteurs biologiques ou hormonaux, ou encore par des lésions au cerveau. On tend aussi à présenter la violence comme la résultante de facteurs émotionnels, tels que la peur, la douleur, la frustration, la colère». Les mythes ont toujours supporté la supériorité de l'homme. Inconsciemment, des femmes attestent, même aujourd'hui, que la violence conjugale est le résultat de la provocation de l'homme!
La gravité de l'acte de violence conjugale ne vient pas de la nature de la violence mais plutôt de sa répétition. Les femmes, dépendantes financièrement ou ayant peur du scandale, gardent en silence leur histoire de malheur voire d'affliction. La sociologue soutient, entre autres, l'idée que les mythes déculpabilisent l'homme et légitiment la violence en la qualifiant de phénomène accidentel. «Cette violence perpétrée au quotidien est un phénomène polymorphe et rampant», précise-t-elle. En effet, ce qu'on pourrait appeler un «terrorisme» conjugal engendre des situations graves de violence subie par les femmes. Des blessures aux fractures en passant par les brûlures, les chantages, la séquestration et le dénigrement; les femmes peuvent être sujettes aux différentes formes de la violence conjugale.
Toutefois, des indicateurs de violence conjugale parus dans le guide des recours pour les femmes victimes de violence de Moreno Roman et Delga Do Mata, peuvent persuader les femmes de mettre fin à une relation conjugale. Ils montrent qu'une femme est maltraitée quand, par exemple, son partenaire l'humilie en public ou en privé par des insultes, refuse d'avoir des relations sociales en sa compagnie et la menace fréquemment d'abandonner le foyer.

Le code des sexes au collimateur

Dans toutes les sociétés, le code social des sexes est roi. «Conventionnel», il répartit les tâches et les caractères attribués à chaque sexe. Joan Scott dans «La citoyenne paradoxale» définit la notion du genre en tant que «l'organisation sociale de la différence sexuelle. Il ne reflète pas la réalité biologique première, mais il construit le sens de cette réalité. La différence sexuelle n'est pas la cause originaire de laquelle l'organisation sociale pourrait dériver; elle est plutôt une structure sociale mouvante qui doit elle-même être analysée dans ses différents contextes historiques ». Depuis toujours, le sexe a été socialement et culturellement construit dans un rapport de domination où les hommes sont dominants et les femmes dominées. La descendance d'Adam et d'Eve est conçue comme «opposée, complémentaire et hiérarchisée».
M. Hichem Touzri, délégué régional de l'ONFP au gouvernorat de Tunis, explique que le terrain en Tunisie est méconnu. D'ailleurs, aucun chiffre actuel ne peut refléter l'état des lieux et indiquer le nombre exact des femmes battues en Tunisie. C'est pourquoi une enquête nationale portant sur la violence à l'égard des femmes aura lieu à partir de janvier 2010 avec un échantillon représentatif de 7000 femmes.
Il s'agit de deux types de femmes battues qui demandent l'aide aux instances appropriées. Dans le premier cas, la femme admet avec beaucoup de bravoure qu'elle est victime de violence conjugale. Alors qu'au second cas, c'est le médecin de santé publique, formé à ce genre de situations, qui dépiste le cas de violence éventuelle.
Si la consultation du médecin ou du psychologue est le premier pas, le chemin à arpenter par ces femmes est trop long. Les conséquences de la violence conjugale sur la santé de la femme se répartissent en conséquences générales sur la santé de la femme et sur sa santé reproductive (complications gynéco-obstétriques, dysfonctions sexuelles, état dépressif). et en d'autres ayant trait à la santé des enfants et essentiellement leur réaction face à la violence (peur, colère et silence). Les enfants issus d'un couple où l'un des partenaires est violenté souffrent plus que les autres de l'échec scolaire, de la délinquance, du manque de confiance en soi, affrontent le problème de l'insertion sociale et la reproduction de ce modèle peut tourner facilement au fiasco. Il est évident que les femmes tunisiennes victimes de violences sont plus demandeuses de services de soins que la moyenne des autres femmes. Ces femmes se trouvent souvent enceintes, ayant des problèmes d'affectation gynécologique ainsi que de troubles de l'appétit et du sommeil.
Malheureusement, la dépendance économique oblige beaucoup de femmes à accepter, pendant des dizaines d'années, l'humiliation.
À court terme, l'acte violent a des conséquences médicales sérieuses et peut mener à l'incapacité totale temporaire d'une durée de 21 jours en moyenne. Les conséquences sur la santé mentale se manifestent par des symptômes divers tels que la perturbation de l'appétit et du sommeil.
Les femmes battues doivent être prises en charge psychologiquement, juridiquement et financièrement même.

Une législation favorable

La prise en charge des femmes battues est un processus compliqué et simple à la fois. «La priorité est de développer un réseau de partenariat pour la prise en charge de ces femmes», note M. Touzri. Ce réseautage comprend le service d'urgence, le juge de la famille, l'assistant social, l'agent d'insertion sociale, le délégué de l'enfance ainsi que la société civile.
Si l'ampleur du phénomène de la violence conjugale est alarmante dans certains pays tels que les Etats-Unis, la Jordanie et le Maroc, la situation en Tunisie n'est pas encore considérée en tant que fait de société. Toutefois, la Tunisie, qui a été pionnière dans ce domaine, a préservé les droits de la femme depuis la promulgation du Code du Statut Personnel, qui a connu des réformes favorisant les droits de la femme tunisienne. Dernièrement, une stratégie nationale a été élaborée à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et le Chef de l'Etat en a ordonné l'adoption. La lutte contre toute forme de violence au sein de la famille est l'un des principaux objectifs de la stratégie. Elle accorde la priorité à la lutte contre la violence fondée sur le genre social, à la sensibilisation contre ses dangers et à la préservation de la famille et la prévention de ses impacts.
L'approche adoptée, dans ce sillage est, en particulier, le recours à la collecte des données nécessaires pour lutter contre ce

phénomène, l'appui des services d'écoute, d'orientation et de prise en charge et l'organisation de campagnes de sensibilisation et de prévention. Cette stratégie favorise la lutte contre les comportements violents au sein de la famille et de la société, en recourant à l'intensification de la communication sociale. La stratégie opte, de même, pour la création de mécanismes garantissant le confort de la femme et assurant sa sécurité dans les différentes étapes de sa vie, perfectionner les capacités de la femme, victime de violence, afin de lui permettre de savoir se défendre et d'assurer son indépendance.

Le Ministère des affaires de la femme, de l'enfance et des personnes âgées a lancé en novembre 2008 un numéro vert «80100707», ouvert aux femmes victimes de violence. Depuis cette date, la ligne a reçu plus de 7000 appels, dont environ 1300, provenant de femmes victimes de violence conjugale. Ce numéro permet d'être à leur écoute, de les orienter et de procéder au suivi de leur cas.

De multiples programmes d'appui ont été, également, mis en place en faveur de la femme tunisienne, à savoir le mécanisme d'appui aux micro-entreprises féminines, le programme national de diffusion de la culture des droits de la femme et de la famille, le programme de préparation des jeunes à la vie conjugale, la stratégie nationale de prévention de la violence au sein de la famille et de la société.

En outre, un programme national de diffusion de la culture des droits de la femme et de la famille a été mis en place. Il a pour objectifs de permettre aux femmes de connaître leurs droits, ainsi que de leur apprendre à adopter le meilleur comportement pour l'éducation de leur progéniture et l'enracinement des principes du respect mutuel, du dialogue et de partenariat entre les couples.

Par ailleurs, un programme pour la préparation des jeunes à la vie conjugale a été mis en place, visant à protéger la famille et renforcer son rôle en tant que pilier social de la sauvegarde de l'équilibre et de la stabilité sociale.

Ce programme vise à permettre à la famille de s'adapter aux mutations sociales, culturelles et démographiques et de consacrer le principe de la protection des jeunes et leur préparation pour mieux assumer les responsabilités sociales et pour mener une vie de couple réussie.

Le Ministère a, dans ce cadre, organisé des rencontres sur «la jeunesse et la vie conjugale», dans 229 délégations et auxquelles ont participé environ 4326 jeunes qui ont contribué à la préparation du «guide de la préparation des jeunes à la vie conjugale».

Le rôle de tissu associatif

La Tunisie a adopté l'approche basée sur le genre social dans les plans de développement depuis 1991, une approche qui se fonde sur l'implication des deux sexes dans l'évolution du statut de la femme.

Des mécanismes spécifiques ont été mis en place afin de protéger la femme de la violence. Il s'agit, notamment, de la création d'une unité d'écoute et d'orientation, la création de centres d'accueil et de protection de la femme victime de violence, la mise en place de la fonction du délégué de l'enfance.

Une coopération avec le tissu associatif a été également menée afin de trouver les solutions adéquates pour cette problématique. On cite, notamment, l'UNFT qui offre des services de consultations juridiques gratuits et une prise en charge des femmes victimes de violence. Un espace d'accueil des femmes victimes de violence a été créé au sein de l'organisation tunisienne des mères. Il s'agit, aussi, de mettre en place un ensemble de mécanismes et dispositions juridiques permettant la protection de la femme et la consolidation de sa position sociale.

A signaler, dans ce cadre, les acquis juridiques en faveur de la femme qui s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie globale et une politique basée sur la consécration des droits de la femme, le renforcement de ses acquis, la multiplication de ses chances d'intégration dans la société et la concrétisation du principe de partenariat entre les deux sexes.

Ce principe d'égalité est garanti, notamment, par les textes constitutionnels et législatifs, dont on cite le code du statut personnel (CSP) qui a connu, depuis le Changement, un ensemble de réformes favorisant la protection des droits de la femme.

On cite, en particulier, les amendements du code du 12 Juillet 1993 portant sur l'obligation faite aux deux époux de «se traiter mutuellement avec bienveillance et de s'entraider dans la gestion du foyer et des affaires des enfants», en remplacement de la disposition stipulant que «la femme doit respecter les prérogatives du mari».

Il s'agit, de même, du consentement de la mère au mariage de son enfant mineur, la participation de la mère à la gestion des affaires de ses enfants, l'octroi à la fille mineure mariée du droit de conduire sa vie privée et ses affaires, la création d'un fonds garantissant le versement des pensions alimentaires au profit de la femme divorcée et de ses enfants. De plus, de multiples prix sont annuellement attribués à toute action favorisant le bien-être et le développement de la femme tunisienne, dont on évoque les prix du Président de la République de la famille et pour la promotion de la femme rurale.

Hommes battus ?

Si les femmes sont souvent identifiées comme les victimes principales de violence conjugale, elles peuvent être aussi dans certains cas des acteurs de la violence. Si les femmes trouvent de la difficulté à confesser qu'elles sont victimes de violence, il est encore beaucoup plus difficile pour un homme de révéler qu'il est battu par sa femme.

En fait, selon le code social des sexes, la masculinité serait caractérisée par l'exclusion de la féminité et des valeurs qui y sont associées. Selon l'anthropologiste David Gilmore, l'affirmation de la masculinité se caractérise également par le rejet de l'enfance, qui représente une période de la vie pendant laquelle l'homme est vulnérable et dépendant, et de laquelle il doit se dissocier afin d'être considéré comme un «vrai» homme. Cette image hégémonique et traditionnelle de la masculinité est imposée à tous les hommes de manière conventionnelle et à laquelle ils doivent s'identifier. Voilà pourquoi un homme retraité qui est beaucoup plus présent dans l'environnement familial et domestique ou encore les hommes adeptes de la nouvelle masculinité (soft masculinity) ne répondent plus à l'image traditionnelle de l'homme qui, lui, inspire le pouvoir à l'image typique de «Si Sayed». La violence conjugale envers les hommes est un tabou dont on ne parle pas. D'autant plus que même la société n'est pas encore prête à ce genre de conflits.

Fakhreddine Sraoulia est un jeune réalisateur ambitieux qui soufflera bientôt sa 26e bougie. Après avoir collaboré à plusieurs films étrangers et réalisé des clips, Fakhreddine a consacré son premier documentaire de 26mn à un sujet très délicat: les hommes battus.

Touché par le cas d'un homme violenté qu'il avait croisé par hasard au train, il l'a accompagné jusqu'au «Refuge»: un petit havre de paix ouvert par M. Arbi Ben Ali Fitouri, lui aussi victime de violence conjugale aux années 70. Pendant un an, Fakhreddine a vécu avec les hommes vivant au refuge. Il a fini par gagner leur confiance et a réussi à réunir ces hommes de troisième âge devant sa caméra. «Le Refuge», selon Fakhreddine Sraoulia, relate, sans aucune prise de position, le vécu de quelques hommes rejetés par leurs femmes et venus retrouver la paix, ne serait-ce que sporadiquement. «Il s'agit d'un document social vivant en images et sons qui reflète les témoignages de ces hommes sans fard», souligne Fakhreddine. Toutefois, même si la violence conjugale envers les hommes existe en Tunisie, elle demeure très limitée. Le jeune réalisateur évoque l'émission libanaise «rouge gras» diffusée en LBC qui a consacré l'un de ses épisodes à ce genre de violence envers les hommes. Cinq hommes battus provenant d'Arabie Saoudite, d'Egypte, de Syrie et de Tunisie partageaient leur expérience avec le grand public. «Le Tunisien était affronté à la facette la moins dangereuse de la violence par rapport aux autres Arabes, celle verbale», a ajouté Sraoulia. A l'évidence, les stéréotypes concernant la masculinité empêchent ces hommes agressés de recourir à la loi et porter plainte contre leurs femmes. Ils seraient jugés sans personnalité, n'ayant même pas le courage de faire face à leurs femmes. Les rôles s'inversent et la femme s'accapare dans ce cas du pouvoir. Le cas de Am Laroussi, âgé de plus de 70 ans, est celui qui a touché le plus Fakhreddine. Issu d'une famille très aisée, Laroussi est violenté par sa femme depuis qu'il a vieilli. Mariée après une grande histoire d'amour, la femme de Laroussi gère tout dans la maison depuis qu'elle ne dépend plus financièrement de son époux grâce à ses enfants. Après avoir été victime de violence verbale, sa femme l'insultait, le harcelait et le menaçait, Laroussi avait été frappé par sa femme. On se demande, aujourd'hui, alors que le «Refuge» a fermé ses portes, qui accueillera désormais ce vieillard?

Malheureusement, en Tunisie comme dans le monde, la violence conjugale envers les hommes ne bénéficie pas encore de législation. «Dans un âge critique où les hommes ne sont plus rentables et productifs, il est important de leur offrir l'encadrement nécessaire dans le cas de violence conjugale», note Fakhreddine.

La violence conjugale envers les femmes ou envers les hommes se déroule sous forme d'un cycle. Après une phase de stress et de cumulation, la phase explosion concrétise le passage à l'acte selon le type de violence, suivie d'une période d'accalmie quand le partenaire demande des excuses. Dans le monde entier, un intérêt vif est porté à ce qui se déroule dans la sphère intime de la sphère privée.

Comment peut-on éviter la discorde entre les deux conjoints? Que doit faire la société pour éviter la reproduction d'un modèle de couples distors par les enfants? Comment garantir la protection du partenaire battu homme ou femme?

La violence est d'abord, selon M. Touzri, le résultat d'une culture. On doit diffuser une culture d'égalitarisme entre les deux sexes tout en prônant le respect de l'autre et l'intégrité de son existence. Les sociologues prônent des recommandations en matière de sensibilisation et de prévention capables d'éliminer le fossé socioculturel entre les deux sexes. Des campagnes de sensibilisation sont à entreprendre à plusieurs niveaux comprenant les responsables des politiques sociales, la société civile, les professionnels, les médecins les juges et avocats en passant par les assistantes sociales, les agents de police et journalistes. La sensibilisation des femmes ainsi que des hommes, notamment les jeunes et adolescents, est essentielle. Comme l'a revendiqué d'emblée le sociologue français Pierre Bourdieu, ce sont les institutions d'ordre social qui maintiennent la situation actuelle de domination d'un genre à l'instar de «la famille, l'école, les institutions de l'Etat, les médias, la religion et tous les mécanismes de reproduction sociale et d'inégalité de genre».

Une réforme des manuels scolaires, qui parlent toujours du père au salon en train de lire le journal et de la mère à la cuisine en train de préparer le déjeuner ou le dîner, est primordiale. Les adolescents et jeunes d'aujourd'hui seraient les conjoints de demain. La primauté de la communication et de la discussion au sein du couple doit être la devise des jeunes. Inculquer aux jeunes le danger que constituent les différentes formes de violence non seulement celle conjugale semble le premier pas logique pour éradiquer cette «épidémie» sociale. Les tâches conventionnelles attribuées historiquement aux deux sexes doivent se rénover afin d'obéir aux besoins de la société moderne du 21e siècle. Ainsi, laver la vaisselle ne serait plus une atteinte à la masculinité et la femme se chargerait des métiers «dits d'hommes» sans être taxée de «garçon manqué».

Asma Ridane et Wafa Attyaoui

.